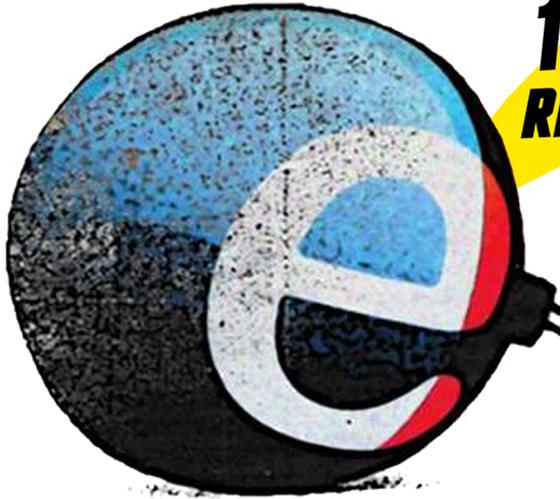


CONTRE LA REFORME CHOMAGE
LA PARTIE N'EST PAS TERMINEE

MER
21/10

ACTION REGIONALE

12H - PARKING M^cDO CLEUNAY
RENNES



Plus d'infos et actions à venir sur



CONTRE LA REFORME CHOMAGE
contrelareformechomage.noblogs.org

Plus d'infos et actions à venir sur



CONTRE LA REFORME CHOMAGE
contrelareformechomage.noblogs.org



12H - PARKING M^cDO CLEUNAY
RENNES

ACTION REGIONALE

MER
21/10

CONTRE LA REFORME CHOMAGE
LA PARTIE N'EST PAS TERMINEE

Depuis le 28 juillet 2019, les décrets de l'assurance chômage ont été votés, leur contenu s'avère encore pire que ce qu'on avait pu estimer auparavant.

Ce qui sera appliqué en novembre 2019

X Pour ouvrir des droits, il faudra travailler 6 mois sur une période de 24 mois, au lieu de 4 mois sur une période de 28 mois actuellement.

X Pour les personnes qui alternent boulots et chômage, jusqu'à présent, à partir d'un mois de travail il était possible de prolonger son chômage d'autant de temps.

Désormais, il faudra travailler six mois, c'est donc la disparition du principe de rechargement des droits.

Ce qui sera appliqué en avril 2020

X Baisse très forte des indemnités chômage avec un nouveau mode de calcul. Dorénavant, les jours non travaillés seront aussi pris en compte afin de calculer un salaire journalier moyen : les revenus pourront être divisés par deux !

Par exemple : pour un intérimaire qui travaille au SMIC un jour sur deux, le salaire journalier moyen de référence passera de 54€ (SMC net) à 27€ et par conséquent l'indemnité chômage sera divisée par deux. Pour beaucoup d'indemnités chômage seront inférieures au RSA.

En plus du renforcement des contrôles (de 200 à 1000 contrôleurs d'ici 2020), cette réforme est une nouvelle attaque contre tous les travailleurs-euses.

Car si le chômage nous donnait la garantie de pouvoir refuser des emplois sous payés, dont les conditions merdiques sont uniquement posées par les patrons, ces mesures facilitent encore un peu plus notre exploitation.

En attendant la déjà annoncée réforme des retraites qui nous obligera à travailler toujours plus vieux, cette réforme va nous obliger à gérer à l'import-export quelles conditions.

Ne laissons pas faire l'état et les patrons ! Continuons de nous organiser collectivement, le mouvement des gilets jaunes nous a montré l'état possible de faire reculer le gouvernement.

Dans le même temps Rennes, le Collectif contre la réforme chômage a organisé différents types d'actions : soirées d'information, occupations de la CAF, de la direction régionale de Pôle emploi, blocage de la plateforme de contrôle, diffusion massive de tracts dans les entreprises employant des CDD et intérimaires, dans les manifs...

Alors, maintenons la pression !

RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 6 OCT. 19H30

Bar La Cour, 18 rue Penhoët métro Saint-Anne, Rennes

Le Collectif contre la réforme chômage
seuena-sairceaprd
@riseup.net

Depuis le 28 juillet 2019, les décrets de l'assurance chômage ont été votés, leur contenu s'avère encore pire que ce qu'on avait pu estimer auparavant.

Ce qui sera appliqué en novembre 2019

X Pour ouvrir des droits, il faudra travailler 6 mois sur une période de 24 mois, au lieu de 4 mois sur une période de 28 mois actuellement.

X Pour les personnes qui alternent boulots et chômage, jusqu'à présent, à partir d'un mois de travail il était possible de prolonger son chômage d'autant de temps.

Désormais, il faudra travailler six mois, c'est donc la disparition du principe de rechargement des droits.

Ce qui sera appliqué en avril 2020

X Baisse très forte des indemnités chômage avec un nouveau mode de calcul. Dorénavant, les jours non travaillés seront aussi pris en compte afin de calculer un salaire journalier moyen : les revenus pourront être divisés par deux !

Par exemple : pour un intérimaire qui travaille au SMIC un jour sur deux, le salaire journalier moyen de référence passera de 54€ (SMC net) à 27€ et par conséquent l'indemnité chômage sera divisée par deux. Pour beaucoup les indemnités chômage seront inférieures au RSA.

En plus du renforcement des contrôles (de 200 à 1000 contrôleurs d'ici 2020), cette réforme est une nouvelle attaque contre tous les travailleurs-euses.

Car si le chômage nous donnait la garantie de pouvoir refuser des emplois sous payés, dont les conditions merdiques sont uniquement posées par les patrons, ces mesures facilitent encore un peu plus notre exploitation.

En attendant la déjà annoncée réforme des retraites qui nous obligera à travailler toujours plus vieux, cette réforme va nous obliger à bosser plus et dans n'importe quelles conditions.

Ne laissons pas faire l'état et les patrons !

Continuons de nous organiser collectivement, le mouvement des gilets jaunes nous a montré qu'il était possible de faire reculer le gouvernement.

Dans le même temps sur Rennes, le Collectif contre la réforme chômage a organisé différents types d'actions : soirées d'information, occupations de la CAF, de la direction régionale de Pôle emploi, blocage de la plateforme de contrôle, diffusion massive de tracts dans les entreprises employant des CDD et intérimaires, dans les manifs...

Alors, maintenons la pression !

RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 9 OCT. 19H30

Bar La Cour, 18 rue Penhoët métro Saint-Anne, Rennes

Le Collectif contre la réforme chômage
precaires-rennes@riseup.net